

CHARGÉ DE MISSION ÉDUCATION PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE

Un poste de chargé de mission départemental est créé à compter de la rentrée 2005.

Modalités de fonctionnement :

Le chargé de mission aura à accompagner la mise en place des actions relatives à l'éducation prioritaire et à la politique de la ville. Placé sous la responsabilité de l'IENA en charge du dossier, il assurera le suivi des actions d'ordre national, plan de prévention de l'illettrisme, équipe de réussite éducative. Son fonctionnement développera une collaboration efficace avec les coordonnateurs de REP et les équipes de circonscription.

Profil:

L'enseignant devra être capable de :

- suivre des équipes d'école dans le cadre du dispositif « innovalo »
- d'assurer le suivi des dossiers au niveau départemental
- d'assurer le lien entre les équipes des écoles et les partenaires externes

Modalités de recrutement :

Les instituteurs et professeurs des écoles postulant sur ces postes seront entendus par une commission.